

Mairie de Neuvic sur l'Isle

Type de marché

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES
Selon la procédure adaptée
Article 28 du Code des Marchés Publics

Organisme Public qui passe le Marché

MAIRIE DE NEUVIC SUR L'ISLE
8 Avenue du Général de Gaulle– 24190 Neuvic sur l'Isle

Heures d'ouverture : 8 H 30 / 12 H 00 et 16 H 00 / 18 H 00
les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

Pouvoir Adjudicateur

COMMUNE DE NEUVIC SUR L'ISLE

Objet du marché

Fourniture et installation
d'un sanitaire public automatique accessible PMR
de type sanisette

Date limite de réception

Jeudi 08 décembre 2016

à 12 H 00

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

ARTICLE 1 – POUVOIR ADJUDICATEUR	1
ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONSULTATION	2
ARTICLE 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION	2
ARTICLE 4 – DOSSIER DE CONSULTATION ET PRESENTATION DES OFFRES	2
ARTICLE 5 – RETRAIT DU DOSSIER ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	3
ARTICLE 7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES	3

ARTICLE 1 – POUVOIR ADJUDICATEUR

La commune de Neuvic sur l'Isle, maître d'ouvrage de l'opération,

ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONSULTATION

La commune de Neuvic sur l'Isle organise une consultation pour la fourniture et l'installation d'un sanitaire public automatique accessible PMR de type sanisette.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Etendue et mode de la consultation

Le marché est passé en procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 28 du Code des Marchés Publics.

3.2. Délai de livraison

Le délai de livraison sera indiqué en jours calendaires par le fournisseur dans l'acte d'engagement mais ne pourra en aucun cas dépasser 70 jours à compter de la notification du marché.

3.3 Garantie

Les fournitures, objet du présent marché, seront garanties à compter de la date de réception et d'installation de l'équipement. La durée de garantie sera précisée dans l'offre. Les extensions de garantie consenties par le fournisseur sont précisées dans son offre.

3.4. Variantes

Les variantes sont pas admises.

3.5. Mode de règlement et de financement du marché

Le mode de règlement du marché est le virement par mandat administratif.

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

ARTICLE 4 – DOSSIER DE CONSULTATION ET PRESENTATION DES OFFRES

4.1 Présentation des candidatures et des offres

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

Le descriptif estimatif valant acte d'engagement,

Le présent règlement de consultation, cadre ci-joint à accepter, cachet et signature.

Un mémoire/descriptif technique complet (documentation ou fiche descriptive du ou des matériels proposés avec photos), avec indication du délai d'intervention sur site pour effectuer un diagnostic en cas de panne – précision obligatoire.

NOTA : L'attention des concurrents est attirée sur le fait que :

Toutes les pièces devront être datées, signées par la Personne habilitée à engager le candidat. Si le candidat ne fournissait pas les documents demandés dans le délai susvisé, son offre serait éliminée. Seuls les candidats en règle fiscalement et socialement pourront être bénéficiaires du marché conformément à l'article 46 du code des marchés publics.

4.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 5 – RETRAIT DU DOSSIER ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

5.1. Retrait du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) format papier est remis gratuitement à chaque candidat. Il sera consultable et téléchargeable sur le site de la mairie de Neuvic sur l'Isle www.mairieneuvic.fr

5.2. Renseignements Complémentaires

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui seraient nécessaires au cours de l'étude. Monsieur PORTAL Sébastien, directeur des services techniques – Tél 07.89.98.54.77 Mail : s.portal@ccivs.fr

ARTICLE 6 - JUGEMENT DES OFFRES

6.1. Critères d'attribution

Les critères intervenant au stade de l'attribution et permettant d'apprécier l'offre économiquement la plus avantageuse, sont les suivants :

- Prix des prestations.....40 %
- Valeur technique :40%
(Attribution de 1 à 40 points ; la meilleure valeur technique = 40 points)
- Garantie :10%
(Attribution de 1 à 10 points ; garantie la plus longue = 10 points, puis 1 point soustrait par trimestre d'écart)
- Délai d'intervention pour un diagnostic de panne sur site10 %

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier sur tous les éléments de l'offre.

ARTICLE 7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les plis contenant les offres **sont transmis par voie postale** à l'adresse suivante : Monsieur Le Maire - Mairie de Neuvic sur l'Isle - 8 Avenue du Général de Gaulle- 24190 Neuvic sur l'Isle, **ou remis contre récépissé, ou transmis par courriel s.portal@ccivs.fr** au plus tard **JEUDI 08 décembre 2016 à 12 H 00** délai de rigueur.

Avec la mention suivante : « Fourniture et installation d'un sanitaire public automatique accessible PMR de type sanisette »

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite visée ci-dessus, ne seront ni ouverts ni analysés. Ces dossiers seront renvoyés à leurs auteurs.

Il est rappelé aux prestataires qu'ils restent responsables de l'acheminement de leur offre et qu'aucune réclamation ne sera admise en cas de retard dû à la logistique (poste, messagerie...).

Nom, prénom, du candidat ou du représentant de la société

Date, cachet et signature du candidat

(Signature)